

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 Juin 2013

Le Conseil Municipal est convoqué le lundi 17 juin 2013 à 20 h 30

Ordre du Jour :

- Présentation du programme d'actions pour la réduction des pesticides sur le puits de captage de Lézan
- Droits de préemption
- Convention de partenariat entre les communes de Cardet Lédignan L&zan pour le renouvellement du poste d'animateur territorial
- Convention ATESAT
- Convention transfert de compétence Assainissement
- Projet école : consultation des établissements bancaires
- Programme voirie : consultation des entreprises
- Accueil de loisirs : recrutement pour les vacances de juillet
- Personnel création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- Augmentation de loyers
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Jean Louis Astier, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Martine Fossat, Fraisse Bruno, Linssolas Anne, Gosse Frédéric, Saint Pierre Eric, , Trillon Christian, Talagrand Philippe, Weiss David,

Excusés : Christian TRILLON

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 24/06/2013

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire propose que soit reporté le point de l'ordre du jour relatif à la convention du transfert de compétence Assainissement entre Alès Agglomération et la Commune de Lézan ainsi que l'augmentation de loyer car il manque des informations.

Il demande également qu'il soit rajouté plusieurs points à l'ordre du jour : subvention exceptionnelle OCCE, achats barrières, tableau d'affichage et cuves , Doctrine de la remise de la médaille de la ville.

Le conseil donne son accord sur l'ensemble des modifications des points de l'ordre du jour.

Mr le Maire laisse la parole à Virginie Plantier de la DDTM, service Qualité de l'eau et Marie Dominique Gras, animatrice territoriale chargée de l'amélioration de la qualité des eaux de captage de Lézan. Après un bref rappel de l'état des lieux et des principes à définir pour une amélioration de la qualité de l'eau, elles présentent au conseil la zone de protection définie, ainsi que le plan d'actions à mettre en place.

Ce plan d'action en cours d'élaboration s'adresse à tous les secteurs : agricoles, non agricoles, collectivités, particuliers , il préconise de nouvelles pratiques à mettre en œuvre, des programmes d'actions , des aides allouées afin de faciliter la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'entretien des cultures ou des espaces verts.

Pour se faire une sensibilisation auprès de tous les types de population doit être mise en place.

Jean Louis Astier indique qu'il conviendrait d'expliquer aux administrés les raisons de la forte pollution des eaux de Lézan , Cardet , Lédignan. Les intervenantes indiquent qu'elles sont tout a fait d'accord pour une information de la population , et proposent la tenue d'une

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 Juin 2013

exposition didactique en septembre, qui pourrait être complétée par une réunion d'informations.

Mr le Maire et le conseil remercient les animatrices pour leur excellent travail et pour leur exposé, avant qu'elles ne quittent l'assemblée.

Délibération N°68-2013 Droits de Prémption

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- L'immeuble cadastré Section AD N° 184-2115, lieu dit « la cabane », vendu par Mr PREEL à Mr et Mme VICENTE

Délibération N°69-2013 Convention de partenariat entre les communes de Cardet Lédignan Lézan pour le renouvellement du poste d'animateur territorial

Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention du poste d'animateur territorial entre les communes de Lédignan, Lézan et Cardet.

Il rappelle que le poste, occupé par Mme Marie Dominique GRAS, donne entière satisfaction, tant sur les réels progrès constatés en matière de reconquête de la qualité de l'eau sur les captages que sur la sensibilisation auprès des diverses populations concernées.

Il souligne que l'agence de l'eau subventionne le salaire de l'animatrice à hauteur de 80 %, les trois communes signataires devant régler solidairement le solde. La convention est valable pour trois années.

Le conseil, après avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer la Convention de partenariat entre les communes de Cardet, Lédignan et Lézan pour le renouvellement du poste d'animateur territorial.

Délibération N°70 -2013 Convention ATESAT

Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'Assistance Technique de l'Etat Solidarité et Aménagement des Territoires (ATESAT) avec les services de la DDTM. L'ATESAT est une mission d'ingénierie qui se traduit par du conseil et une assistance dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de la voirie et des ouvrages d'art. Cette convention est limitée à l'année 2013. Les prestations font l'objet d'une rémunération forfaitaire correspondant à la mission de base, soit un montant de 398.06 €.

Le conseil, après avoir délibéré, autorise Mr le Maire, à signer la convention d'assistance technique ATESAT pour l'année 2013.

Délibération N°71/2013 Projet Ecole : consultation des établissements bancaires

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 Juin 2013

Pascal FESQUET informe le conseil que le projet estimatif d'agrandissement des écoles s'élève à 576 000 euros HT, (688 896.00 € TTC), deux subventions ont été obtenues auprès de l'état dans le cadre de la DETR et auprès du conseil général dans le cadre du FDE pour un montant global de 200 000.00 €.

Afin de financer ce projet , il convient de consulter les établissements bancaires pour un emprunt d'un montant de 500 000 euros , sur 25 ans ou 30 ans, et d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €.

Le conseil , après avoir délibéré, donne son accord pour lancer une consultation auprès de différentes banques pour :

- un emprunt d'un montant de 500 000.00 €, sur 25 ans ou 30 ans
- une ligne de trésorerie de 300 000.00 €

Délibération N°72/2013
Consultation : programme de voirie 2013

Philippe TALAGRAND rappelle au conseil qu'une consultation auprès de différentes entreprises de travaux publics a été lancée pour le programme de réfection des voiries communales 2013.

Cinq entreprises ont été consultées. Ils présentent leur proposition :

- Entreprise BOURRELY : 27 313.65 TTC
- Entreprise MICHEL/CABRIT : 26 312.00 TTC
- Entreprise GIRAUD : 33 747.00 TTC
- Entreprise COLAS : 29 988.00 TTC

Il souligne que certaines des entreprises n'ont pas stipulé précisément leurs dates d'interventions. Il est impératif que les travaux de réfection soient réalisés en juillet 2013.

Le conseil, après avoir délibéré, décide de demander la précision de la date d'intervention à chaque entreprise , ainsi que leur dernière proposition de prix. Il autorise Mr le Maire de choisir, après ces négociations, l'entreprise la moins disante.

Délibération N°73/2013
Centre de Loisirs : Recrutement pour les vacances de Juillet 2013

Sylvie CARRASCO informe le conseil que Nathalie GUEMAR, directrice du centre de loisirs, est toujours en congés de présence parentale pour garde d'enfant malade. Il convient donc de procéder à son remplacement pour les vacances de juillet.

Une candidate, mise à disposition et rattachée au centre de gestion du Gard, a été recrutée. Une convention de mise à disposition doit être signée entre le centre de Gestion et la commune.

Le conseil, après avoir délibéré, autorise Mr le Maire, à signer la convention de mise à disposition de Mme LEFRANC au grade d'animateur, ainsi que toutes pièces utiles ou à intervenir afférentes à ce dossier.

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 Juin 2013

Délibération N° 74 /2013 ***Suppression du Poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe***

Mr le Maire indique que Mme GUEMAR Nathalie a réussi le concours d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Mr le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le conseil après avoir délibéré, décide :

- de supprimer
 - un poste d'adjoint territorial d'animateur de deuxième classe à temps complet.

Délibération N° 75 /2013 ***Création du Poste d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe***

Mr le Maire indique que Mme GUEMAR Nathalie a réussi le concours d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Mr le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le conseil après avoir délibéré, décide :

- de créer
 - un poste d'adjoint territorial d'animateur de première classe à temps complet.

Le tableau des effectifs sera modifié en fonction de cette décision à compter du 1^{er} aout 2013.

Délibération N° 76 /2013 ***Subvention exceptionnelle à l'OCCE***

Mr le Maire rappelle au conseil que suite au vol du matériel de sonorisation aux écoles, il était convenu d'allouer une subvention exceptionnelle afin que l'école puisse racheter ce matériel.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour accorder une subvention exceptionnelle à l'OCCE d'un montant de 315 euros pour l'achat de matériel de sonorisation.

Achats : barrières – cuves – panneaux d'affichage

Pour information, Mr le Maire présente au conseil divers devis :
Barrières (10) : 807.30 € TTC

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 Juin 2013

Nouvelles cuves : (les anciennes étant obsolètes et devant être changées) :
2339.38 € TTC
Panneaux d'affichage : 2830.93 € TTC

Délibération N° 77/2013 *Doctrine de délivrance de la Médaille de la Ville*

Après avoir délibéré, le conseil décide :

La médaille de la Ville pourra être remise à des personnes physiques ou morales, selon les critères suivants :

- Reconnaissance culturelle
- Reconnaissance sportive à minima nationale
- Reconnaissance d'un parcours portant le « bien » envers les autres
- Reconnaissance d'un acte héroïque
- Reconnaissance pour avoir œuvré au développement de la commune
- Aux centenaires

La remise de cette médaille aura lieu une fois par an lors de la cérémonie des vœux par exemple, toutefois, une situation exceptionnelle pourra permettre de déroger à cette règle. L'étude d'octroi de la médaille se fera en conseil municipal, cela doit rester un acte symbolique et ne devra pas se démocratiser à outrance.

Remerciements

Mr le Maire fait part des remerciements de la famille BRESSON et CARRASCO pour le témoignage de sympathie lors du décès de Mr Eugène Bresson.

Informations et Questions Diverses :

Voirie :

Annie Linssolas demande pourquoi il n'a pas été matérialisé un passage piéton sur la route de Lédignan lors de l'aménagement de mise en sécurité qui vient d'être réalisé. Mr le Maire et Mr WEISS indiquent que l'UT du conseil général a refusé son implantation indiquant que sa matérialisation serait accidentogène (problème de visibilité et de distance par rapport à l'implantation). Le conseil municipal demande qu'un courrier soit adressé au Conseil Général leur demandant expressément d'indiquer leur refus par écrit afin que la responsabilité de la commune soit exclue en cas d'accident.

Pont du Gard :

Eric Saint Pierre informe le conseil qu'il a déjà reçu plusieurs marques de satisfaction d'administrés concernant la convention passée avec le Site du Pont du Gard pour un accès gratuit à celui-ci.

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 Juin 2013

La séance est levée à 22h30

Délibérations prises dans la séance du 17/06/2013

68/2013	<i>Droits de Prémption</i>
69/2013	<i>Convention de partenariat entre es communes de Cardte / Lédignan / Lézan pour le renouvellement du poste d'animateur territorial</i>
70/2013	<i>Convention ATESAT</i>
71/2013	<i>Projet Ecole : consultation des établissements bancaires</i>
72/2013	<i>Consultation programme voirie 2013</i>
73/2013	<i>Accueil de Loisirs : Recrutement pour les vacances de juillet 2013</i>
74/2013	<i>Suppression d'un Poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe</i>
75/2013	<i>Création d'un Poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe</i>
76/2013	<i>Ecole : Subvention exceptionnelle à l'OCCE</i>
77/2013	<i>Médaille de la ville : doctrine de délivrance</i>

Signatures des membres présents à la séance

Eric TORREILLES

ASTIER Jean Louis

AUBRUN Maryline

CARRASCO Sylvie

FESQUET Pascal

FERNANDES Annie

FOSSAT Martine

FRAISSE Bruno

GOSSE Frédéric

LINSSOLAS Anne

SAINT PIERRE Eric

TALAGRAND Philippe

WEISS David